



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

DEC/07-7.6/60/2023

DECISION

OBJET : DEMANDE D'ESUBVENTION TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2023

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
QUAI JEAN MOULIN
76 100 ROUEN

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ; étant précisé que la présente délégation est une délégation générale qui concerne toute demande de subvention en fonctionnement et investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ; le Conseil Municipal autorisant le maire à signer tout document y afférent (alinéa 22),

Considérant plusieurs dépenses d'investissements, éligibles au titre des dispositifs de financements ci-dessous et prévues pour l'année 2023 :

- Aide aux établissements scolaire publics du 1^{er} degré, aux locaux périscolaires et aux accueils de loisirs :

CENTRE DE LOISIRS	
Remplacement bardage bâtiment des maternelles	87 500,00 € HT
ECOLE PRIMAIRE CLAIRVAL	
Remplacement des menuiseries	159 678,00 € HT
TOTAL HT	

- Aide en matière d'équipement sportif des collectivités et des associations :

PUMP TRACK	
Construction et aménagement d'un PUMP TRACK	160 000,00 € HT
TOTAL HT	

VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE
Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire.

DECIDE

Article 1 : De solliciter une aide financière auprès du Département de Seine Maritime pour les travaux cités ci-dessus au titre de l'année 2023,

Article 2 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs et de la notifier au département de Seine-Maritime.

Acte rendu exécutoire,

Fait à LILLEBONNE, le 12 octobre 2023

Le Maire,

Christine DECHAMPS

